

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	14 ^{ème}
Nom de site	MONT PAR CIT BIS	Numéro	7510045569
Adresse du site	72, boulevard Edgar Quinet	Hauteur	R+10 (34m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Nouveau site 2G/3G/4G/5G et partage de la fréquence de 2100Mhz (4G/5G)		
Complément d'info	6 antennes sur 3 azimuts		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	/
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	26/08/2021
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois)	26/09/2021

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit d'installer une nouvelle antenne- relais sur le secteur pour permettre de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte et/ou permettre de continuer à téléphoner ou naviguer sur internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément à nos obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ajout de la fréquence 3500 MHz (5G) sur un nouveau site en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 50°, 150° et 260°.		
Distance des ouvrants	Fenêtre à 5m et 10m	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	2G/3G/4G/5G (2100) : 50° < 5V/m - 150° < 4V/m - 260° < 5V/m 5G (2100) : 50° < 5V/m - 150° < 3V/m - 260° < 4V/m		
Hauteur (HMA) des antennes	2G/3G/4G/5G : 36.50m 5G : 37m		

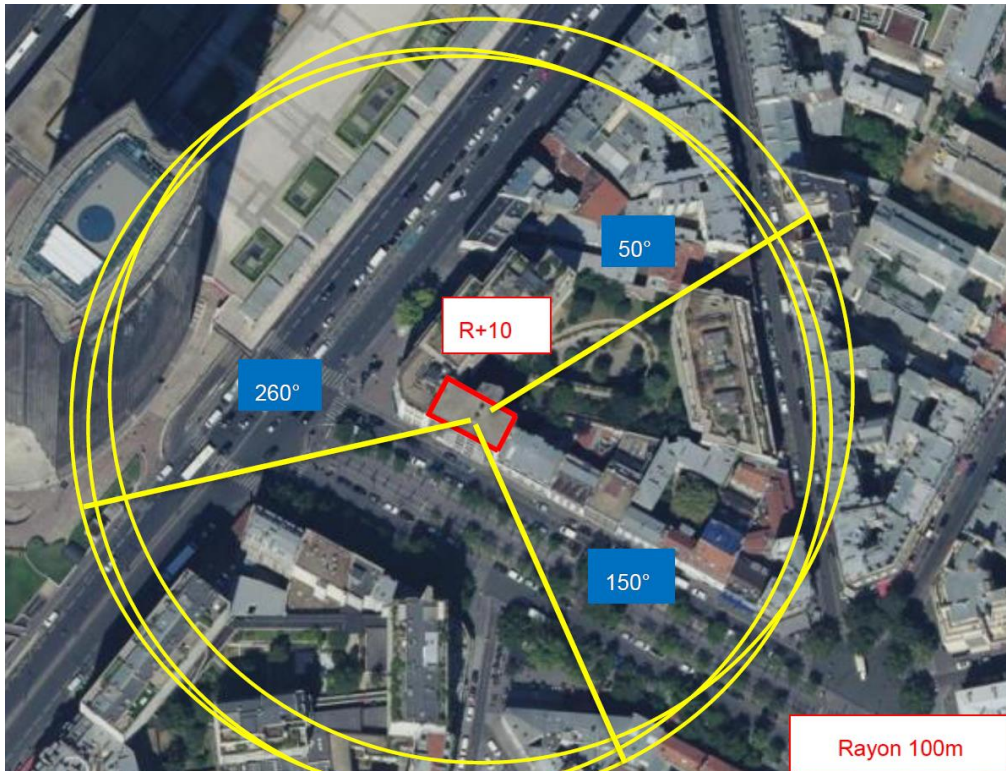
Incidence visuelle

Description des antennes	Ce projet comprend : 3 antennes panneaux existantes azimuts 50°, 150° et 260°. (700/800/900/1800/2100/2600MHz) et 3 nouvelles antennes panneaux à faisceaux orientables activées en 5G (3500MHz) pour les mêmes azimuts.
Intégration antennaire	Les antennes seront de teinte gris clair type RAL 7035, elles seront placées en retrait de la façade afin de minimiser l'impact depuis la rue.
Zone technique	Les modules techniques, de taille réduite et de couleur gris seront placés en toiture, invisibles depuis la rue.

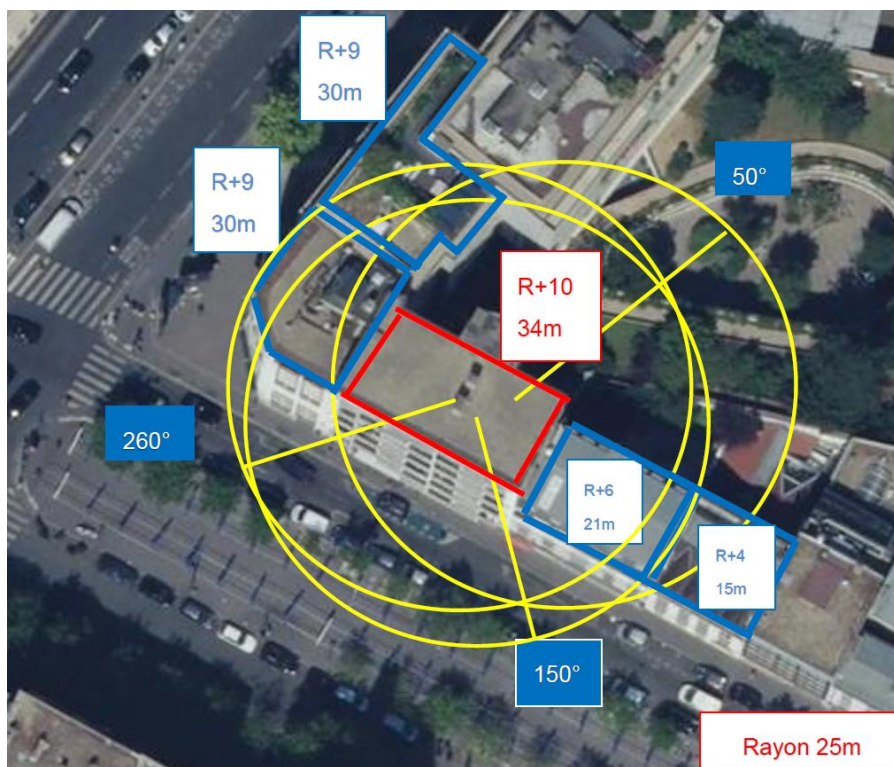
Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/>
	Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

**Carte du site au regard des établissements particuliers
dans un rayon de 100m autour des antennes**

AUCUN ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS DANS UN RAYON DE 100M.

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles
dans un rayon de 25m autour des antennes**

Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100 MHz) - Faisceau fixe

❖ Exposition par antennes à faisceau fixe

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 1 et 2 V/m

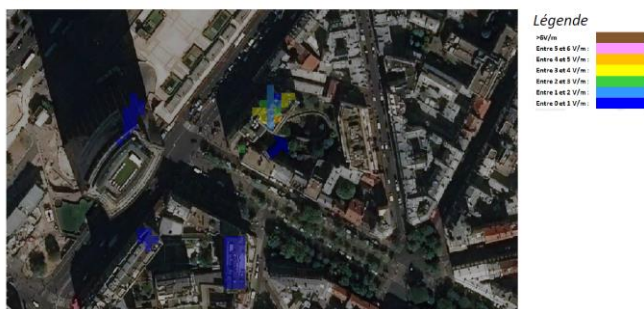
Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 50°	Azimut 150°	Azimut 260°
Niveau Maximal	entre 4 et 5 V/m	entre 3 et 4 V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	32.5 m	22.5 m	31.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

i. Azimut 50°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 50°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 32.5 m .



iii. Azimut 150°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 150°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 22.5 m .



v. Azimut 260°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 260°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 31.5 m .



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100 MHz) - Faisceau fixe

❖ Exposition par antennes à faisceaux orientables

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 1 et 2 V/m .

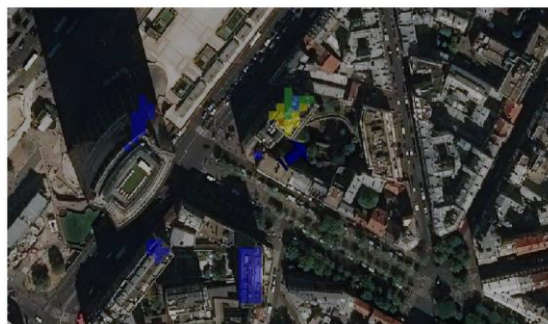
Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	<i>Azimut 50°</i>	<i>Azimut 150°</i>	<i>Azimut 260°</i>
Niveau Maximal	<i>entre 4 et 5 V/m</i>	<i>entre 2 et 3 V/m</i>	<i>entre 3 et 4 V/m</i>
Hauteur	<i>32.5 m</i>	<i>31.5 m</i>	<i>32.5 m</i>

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

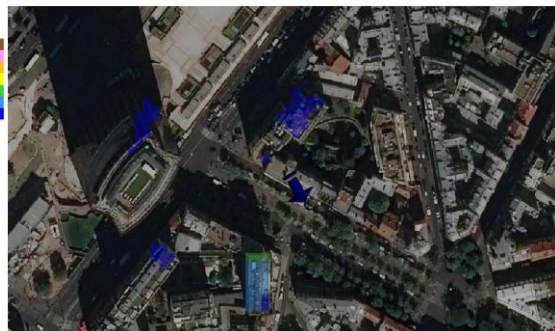
ii. Azimut 50°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 50°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 32.5 m .



iv. Azimut 150°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 150°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m . La hauteur correspondante est de 31.5 m .



vi. Azimut 260°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 260°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 32.5 m .



Vue des Antennes Avant/Après

Prise de vue n°1 après travaux



Rue Poinsot

Prise de vue n°1 avant travaux



Rue Poinsot

AVEC MODIFICATION SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR

Vue des Azimuts

Secteur 0 (50°) :



Secteur 1 (150°) :



Secteur 2 (260°) :

